

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Décembre 1876.

Chronique générale.

LE MINISTÈRE DU 13 DÉCEMBRE.

Ainsi que nous l'avons dit hier aux dernières nouvelles, le *Journal officiel* a publié des décrets nommant :

M. JULES SIMON, ministre de l'intérieur et président du conseil ;
M. MARTEL, ministre de la justice et des cultes ;
En remplacement de MM. de Marcère et Dufaure, dont la démission est acceptée.
Le Président de la République n'a pas accepté la démission des autres ministres.

Le ministère du 13 décembre 1876 est donc constitué comme suit :

MM. Jules SIMON, président, intérieur ;
MARTEL, justice et cultes ;
DUC DECAZES, affaires étrangères ;
LÉON SAY, finances ;
WADDINGTON, instruction publique ;
Général BERTHAUT, guerre ;
Amiral FOURICHON, marine ;
CHRISTOPHE, travaux publics ;
TRISSERENC DE BORT, agriculture et commerce.

Le *Journal des Débats* dit que M. Martel étant souffrant, sera suppléé par un de ses collègues, qui fera l'intérim.

Suivant la *Correspondance universelle*, c'est M. Bardoux qui serait chargé de cet intérim. Le bruit a aussi couru que, vu son état de souffrance, M. Martel n'accepterait pas d'entrer au ministère de la justice.

M. Martel, ancien député du Pas-de-Calais, conservateur libéral, qui vient d'être

appelé au ministère de la justice, a été particulièrement désigné au Maréchal par M. Jules Simon et par M. d'Audiffret-Pasquier.

On persiste à croire, dans les régions officielles, que d'autres modifications auront lieu dans le ministère avant l'ouverture de la prochaine session.

L'un des ministres maintenus dans le cabinet a laissé pressentir son intention définitive de se retirer aussitôt après le vote du budget.

On raconte beaucoup de choses sur la journée d'avant-hier. Nous croyons savoir qu'à un moment donné la formation d'un ministère de droite a été résolue. Quelques-uns des membres de la droite appelés par le Maréchal se montraient décidés à accepter le mandat de composer un cabinet de cette nuance, à s'appuyer sur le Sénat et à aller, s'il était nécessaire, jusqu'à la dissolution. M. Buffet, entre autres, se serait prononcé dans ce sens. On nous affirme que M. de Broglie aurait au contraire vivement combattu cette proposition. Il aurait insisté sur les difficultés et les dangers que présenteraient des élections générales. C'est alors que le Maréchal aurait résolu d'appeler M. Jules Simon.

Les comités républicains des grands centres, consultés sur les résultats de la dissolution, ont répondu qu'à Lyon et à Marseille la dissolution serait favorable au parti radical ; mais dans les campagnes et dans les villes de l'Ouest, du Centre et du Nord, il règne une vive irritation contre les républicains, qui n'ont d'ailleurs été élus qu'à quelques voix de majorité. La dissolution commence à effrayer la gauche de la Chambre des députés.

La colonie russe, à Paris, qui croit plus que jamais la guerre inévitable, la voit arriver avec certaines appréhensions.

Le gouvernement allemand vient de faire prononcer la confiscation de tous les biens des jeunes gens qui n'ont pas répondu à l'appel du service militaire, et qui ont quitté le territoire de l'empire allemand.

Le ministre de la guerre vient de supprimer toutes les autorisations de visiter nos fonderies ou nos arsenaux. La mesure est définitive et ne fait d'exception pour personne.

Les employés de l'octroi vont être organisés militairement et pourront fournir un effectif d'environ 3,000 hommes, tous anciens soldats et admirablement rompus à la discipline.

L'initiative de cette organisation est due à M. le général Berthaut.

La *Patrie* croit savoir que M. Tissot, notre nouveau ministre à Athènes, est parti immédiatement pour Constantinople, porteur d'instructions importantes adressées par le ministre des affaires étrangères à MM. de Bourgoing et de Chaudordy, délégués à la conférence.

Le *Cittadino*, de Gènes, nous apprend qu'en outre du don d'un million de francs fait au Saint-Père, M^{me} la duchesse de Galliera et son fils ont donné aux pauvres de Gènes 100,000 fr. On sait que la même somme a été donnée au bureau de l'assistance publique de Paris.

Un père capucin écrit au même journal que la munificence du défunt duc s'est exercée largement pendant sa vie au profit de l'ordre des capucins, qui lui doivent deux couvents, celui de Valtaggio et celui de Saint-Nicolas, à Voltri.

Tous ces gens étaient là, dans le plus singulier désordre, enveloppés de couvertures ou du premier vêtement tombé sous leur main, essayant, au milieu de la nuit, une averse torrentielle.

M. Larcy les recueillit, à quelques pas de là, dans un kiosque, où deux ou trois bougies furent allumées, et où tous ces fugitifs geignirent et grelottèrent jusqu'au jour, attendant à chaque minute la chute de la maison.

Le lendemain, cette aventure mit toute la ville en émoi.

Les locataires ne voulurent pas avoir eu peur sans de fortes raisons : chacun protesta qu'il avait entendu les bruits les plus terribles.

L'habitation fut absolument décriée ; le propriétaire lui-même l'abandonna, ne voulant pas exposer la vie de son unique enfant dans cette maison funeste, qui avait été la cause et le témoin de tous ses malheurs.

Émile Varel essaya vainement de rétablir la vérité ; il ne put convaincre personne, et d'ailleurs il n'eut pas le loisir d'insister longtemps ni d'appréhender la suite de cet événement.

Il dut presque aussitôt quitter la France, et il n'y revint qu'au bout de six ans.

Il n'avait plus songé du tout à Georges Luret, à M. Larcy, à la petite ville ; il ne savait si la maison suspecte s'était écroulée ou si elle était restée debout.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Le *Journal officiel* a promulgué la loi suivante portant modification des articles 620 et 625 du code de commerce :

« Art. 1^{er}. — Le premier paragraphe de l'art. 620 du code de commerce est abrogé et remplacé par la disposition suivante :

» Tout commerçant ou agent de change, âgé de trente ans, inscrit à la patente depuis cinq ans et domicilié, au moment de l'élection, dans le ressort du tribunal, toute personne ayant rempli pendant cinq ans les fonctions de directeur de société anonyme, tout capitaine au long cours et maître au cabotage ayant commandé pendant cinq ans, justifiant des mêmes conditions d'âge et de domicile, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrit, pourra être nommé juge ou suppléant.

» Art. 2. — L'article 625 du code de commerce est complété comme il suit, conformément au décret du 27 août 1848 :

» Lorsque, par des récusations ou empêchements, il ne restera pas un nombre suffisant de juges ou de juges suppléants, il y sera pourvu au moyen d'une liste formée annuellement par chaque tribunal de commerce, entre les éligibles du ressort et, en cas d'insuffisance, entre les électeurs ayant, les uns et les autres, leur résidence dans la ville où siège le tribunal.

» Cette liste sera de 50 noms à Paris, de 25 noms pour les tribunaux de neuf membres et de 15 noms pour les autres tribunaux.

» Les juges complémentaires seront appelés dans l'ordre fixé par un tirage au sort fait en séance publique par le président du tribunal entre tous les noms de la liste.

» Art. 3. — Les jugements des tribunaux de commerce et tous actes en général émanant de la juridiction consulaire, intervenus depuis la loi du 24 décembre 1874, ne peuvent être annulés par le motif que des agents de change, des directeurs de compagnies anonymes, des capitaines au long cours, les

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MAISON SUR LA COLLINE.

(Suite et fin.)

Émile, de son côté, resta aussi quelque temps éveillé ; mais c'est qu'il écoutait avec tristesse le bruit monotone de la pluie, qui n'avait pas cessé de tomber tout le jour ; il songeait au besoin que les récoltes avaient de chaleur et de soleil ; il songeait aux pauvres inondés du plat pays ; il ne songeait pas du tout à l'histoire du tassement.

Tout à coup un léger craquement se fait entendre, et Georges Luret, qui n'avait pas cessé de prêter l'oreille, s'assied vivement sur son lit, en s'écriant d'une voix étouffée :

- Entends-tu ?
- Oui, j'entends la pluie.
- Ce n'est pas cela !
- Quoi donc ?
- Ce craquement !
- Eh bien, la boiserie qui travaille !...
- Ou plutôt la muraille qui s'écroule !
- Tais-toi, rêveur !

Émile tourna la tête avec humeur du côté de la paroi ; le sommeil s'approchait de lui doucement, et commençait à l'envelopper, lorsqu'il entendit ou crut entendre un nouveau bruit, mais faible et insignifiant, et qui n'aurait pas attiré son attention, sans la petite scène qui venait de se passer. Luret n'en jugea pas ainsi.

— Nous sommes perdus ! s'écria-t-il à pleine voix.

— Tais-toi donc, malheureux, lui dit Émile avec impatience. Tu vas troubler le voisinage !

Georges Luret, déjà debout, les bras tendus, l'oreille au guet, n'attendait plus que le dernier signal, qui malheureusement ne lui manqua pas.

Un craquement de la boiserie, un peu plus fort que les autres, met le pauvre garçon hors de lui.

Il se couvre de ce qu'il rencontre sous sa main, s'arrache des bras de son hôte, s'élance dans l'escalier, et comme un poltron ne veut jamais avoir peur tout seul, il crie en dégringolant :

« Sauve qui peut ! La maison va tomber ! »

En un moment on fut sens dessus dessous à tous les étages.

C'était une confusion, un vacarme, des cris lamentables, et, quelques minutes après, la maison tout entière était évacuée.

Émile refusa seul de déloger, sans céder même aux instances du pauvre M. Larcy, qui avait pris peur comme les autres.

Il avait passé aux colonies ; il avait couru de grands dangers sur terre et sur mer ; et mille traverses, qu'il avait essayées pour recueillir l'héritage d'un cousin, lui avaient fait oublier l'Europe et tous ses habitants.

A son retour dans sa patrie, d'autres soins l'occupèrent. Il était jeune, il était riche, il cherchait un emploi honorable de ses talents et de sa fortune : avant tout il songeait à se marier.

Un soir, qu'il se trouvait à Poitiers, rêvant sur l'oreiller à tous ses projets chéris, il était près de s'endormir, lorsqu'il entendit dans la boiserie de légers craquements, pareils à ceux qui avaient tant effrayé son hôte dans la malheureuse nuit de la terre-panique.

Une petite circonstance éveille parfois les souvenirs avec une surprenante vivacité.

Émile se rappela tout à coup la scène affligeante dont il avait été la cause accidentelle.

Il se reprocha son indifférence et son oubli. Quelle avait été pour ce bon M. Larcy et pour la gracieuse petite Anna la conséquence du discrédit jeté sur sa maison ?

Il faisait là-dessus des suppositions fort tristes, et se demandait comment il avait pu attendre si longtemps avant de s'informer seulement de ce qui était arrivé.

— Je le saurai bientôt ! se dit-il, et puissé-je ne pas m'aviser trop tard d'être sensible à un malheur

maîtres au cabotage ou des commerçants appelés, en cas d'empêchement, à compléter les tribunaux, auraient pris part auxdits actes et jugements. »

GIROURTTES POLITIQUES.

On lit dans le *Gaulois* :

Le 16 janvier 1863, il y avait fête dans une grande usine des environs de Paris. Les ouvriers de l'usine avaient remis en pompe à leur patron la croix de la Légion-d'Honneur, dont le chef de l'Etat lui avait octroyé le brevet, et le patron avait réuni ses ouvriers dans un banquet fraternel.

Au dessert, le nouveau légionnaire porta le toast suivant, dont le *Moniteur* du 23 janvier 1863 nous a conservé les termes :

« Messieurs,

« Je suis profondément touché des bons sentiments que vous m'avez exprimés, et je me sens doublement heureux de vous voir partager le bonheur que j'éprouve à l'occasion de l'honorable distinction que le chef de l'Etat a bien voulu m'accorder.

« Puisse la récompense qui m'est décernée être un nouvel encouragement pour vous faire persévérer dans la voie du travail, que le gouvernement actuel entoure de ses plus vives sympathies.

« Confondons nos sentiments, messieurs, et portons un toast au prince courageux qui protège les travailleurs et qui a SAUVÉ LA FRANCE !

« VIVE L'EMPEREUR ! »

Celui qui, il y a quatorze ans, portait ce toast enthousiaste, est M. MENIER, député radical, propriétaire du *Bien public* et commanditaire des amendes des *Droits de l'Homme*.

POURQUOI

L'ARMÉE N'EST PAS RÉPUBLICAINE.

Quelle a été, à toute époque, la conduite des diverses Républiques qui ont fait parler d'elles dans l'histoire, envers les généraux, les chefs militaires qui versaient leur sang pour elles et consacraient par d'éclatants faits d'armes, par des conquêtes mémorables, la gloire de leur patrie et leur propre illustration ?

Le duc de Brissac, en 1792, est victime, à Versailles, des fureurs populaires ;

Au lendemain du 10 août, le colonel de Clermont-Tonnerre est massacré à Paris ;

Le comte de Gontaut-Biron est condamné à mort en 1793 ;

Le maréchal de Broglie, dont le seul crime était d'être resté fidèle à son roi, est exécuté en 1794 ;

A la même époque, un illustre maréchal, le duc de Mouchy, qui avait sauvé l'armée française à Kilkersperg, monte sur l'échafaud ;

Le prince de Beauveau, le duc de Castries, le marquis de Contades, le duc de Croy, le comte de la Tour-Maubourg, le duc de Montmorency, le comte de Ségur, et bien d'autres que nous passons, n'échappèrent à la mort qu'en se réfugiant à l'étranger.

Le général Custine a conquis Spire, Worms et Mayence ; mais il s'est laissé

battre par les Prussiens. Le tribunal révolutionnaire le condamne à mort. Sur son passage, la populace l'insulte, l'invective en poussant le cri féroce de : « A mort ! à mort ! l'aristocrate ! » — « On y va, canaille, » répond fièrement Custine, et sa tête roule sur l'échafaud du peuple.

Les deux Dillon meurent de mort violente : l'un est massacré, l'autre est guillotiné ;

Dumouriez est obligé de s'enfuir et d'aller mourir en Angleterre.

On ne pourra pas reprocher à ces derniers, du moins, de ne pas avoir servi la République.

En 1848, les généraux Bréa, Damesme, Duvivier, Négrier, tombent sous des balles républicaines.

En 1870, le maréchal Vaillant est arrêté et maltraité par la populace. Au lendemain même de la victoire de Coulmiers, le général d'Aurelles de Paladine est menacé par le gouvernement de la Défense nationale d'être traduit devant une cour martiale.

La Commune de 1871 fusilla les généraux Lecomte et Clément Thomas, arrêta le général Chanzy et jette des pierres au général Vinoy. Nous ne mentionnons que pour mémoire les massacres de la rue Haxo.

Depuis six ans, il n'est pas de propos injurieux que certains journaux du parti républicain n'aient tenu sur le compte de nos illustrations militaires contemporaines. Le patriotisme, le courage de l'armée ont été mis en doute ; ses institutions dénigrées, son prestige attaqué. Il y a quelques jours à peine, un député radical, M. Laisant, puisqu'il faut l'appeler par son nom, pérorait dans un club de Belleville contre l'armée et ses traditions, dont il s'efforçait, dans un langage ampoulé, de démontrer l'inutilité, d'affaiblir la gloire.

Et les journaux républicains s'étonnent, après cela, que l'armée ne soit pas portée d'une vive tendresse pour le régime qui leur est cher. Et ils se demandent avec une sorte d'exaspération qui se traduit par des violences quotidiennes dans le ton de leurs articles :

— Mais pourquoi donc l'armée n'est-elle pas républicaine ?

Nous croyons avoir suffisamment répondu à ce point d'interrogation. (*La Nation*.)

Etranger.

La reine Victoria, après avoir pris l'avis de son conseil des ministres, vient d'approuver officiellement les trois propositions qui constituent l'ensemble des concessions faites par l'Angleterre à la conférence.

Ces trois conditions, on le sait, sont les suivantes : Intégrité de l'empire ; obligation de réaliser dans un laps de temps déterminé les réformes jugées nécessaires par toutes les puissances ; acceptation d'une intervention des puissances garantissant sous forme d'occupation territoriale éventuelle.

Le marquis de Salisbury a été officielle-

ment averti aujourd'hui de la haute approbation de sa gracieuse souveraine.

Belgrade, 12 décembre.

Les Turcs ont commis hier une nouvelle violation de l'armistice ; ils ont pillé et incendié deux villages situés entre Zaitschar et Alexinatz.

Les gouverneurs turcs en Syrie et à Alep forment actuellement chacun une trentaine de bataillons de réserve.

L'effectif de chaque bataillon est de mille hommes environ.

Saint-Petersbourg, 11 décembre.

Le général Ignatieff a reçu des instructions spéciales du czar lui ordonnant d'observer une attitude particulièrement conciliante.

Constantinople, 11 décembre.

Sous la pression de l'Angleterre, la Sublime-Porte est disposée à faire les concessions suivantes :

Autonomie de la Bulgarie ;
Nomination d'un gouverneur chrétien pour cette province ;

Occupation éventuelle du territoire bulgare ;

Libre passage du Bosphore accordé aux puissances.

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE.

Constantinople, 12 décembre.

La première réunion parlementaire de la conférence a eu lieu hier à l'ambassade de Russie, sous la présidence de M. le général Ignatieff.

La conférence s'est occupée d'abord des questions relatives à la Serbie et au Monténégro.

Sans pouvoir prendre de résolutions définitives, qui ne pourront avoir ce caractère que lors de sa réunion officielle, elle est tombée d'accord sur les points suivants, qui seront officiellement sanctionnés ultérieurement.

Pour le Monténégro, elle a admis une rectification de frontières qui serait arrêtée par une commission internationale qui se réunirait à Raguse. Cette rectification comprendrait l'adjonction au Monténégro de douze districts, qui sont : Zubchi, Baniani, Piva, Dobniak, Charansi, Kolachise, jusqu'à la Zara, Vasovich, Drecalovich, Kuchi, Sponz et Niksich.

Le prince de Monténégro ira à Constantinople rendre hommage au sultan pour les territoires nouveaux qui lui sont concédés.

Pour la Serbie, la conférence a admis que le territoire serbe serait évacué par les Turcs, que les prisonniers seraient restitués de part et d'autre, que l'armistice serait prolongé jusqu'à la conclusion de la paix.

De plus, elle a admis le Thale de la Drina comme frontière occidentale de la Serbie. Cette rectification de frontière impliquant la cession définitive du Petit Zvornik à la Serbie.

La conférence a commencé, dans cette

première séance, à s'occuper du sort de la Bosnie et de l'Herzégovine, mais elle n'a encore rien décidé à cet égard.

Ces premiers résultats ont confirmé les espérances d'entente et d'arrangement que les pourparlers entre diplomates avaient fait déjà naître.

On assure que, dans cette première réunion, M. le marquis de Salisbury a témoigné des dispositions les plus conciliantes et pacifiques.

On affirme, de plus, que, dans les entrevues que M. le marquis de Salisbury a eues avec M. le général Ignatieff, celui-ci a accepté l'occupation de la Bulgarie par des pays neutres, comme la Belgique et la

LES INONDATIONS EN ESPAGNE.

Sous l'influence des pluies continuelles tombées sur le Midi et le Centre de l'Espagne, dans les premiers jours de décembre, les rivières ont partout débordé, causant des préjudices considérables dans les lieux cultivés, détruisant les routes et les ponts, interceptant en bien des endroits les communications par chemin de fer.

La ligne ferrée de Badajoz à Ciudad-Réal est coupée sur divers points, et les stations de Bel-Alcazar et d'Almadenejo sont inondées.

Il y a près d'un mètre d'eau sur la voie. Entre Bel-Alcazar et Puertollana, 210 mètres de terre-plein ont été enlevés. La circulation est également interrompue sur la ligne de Belmez.

Sur ligne de Madrid à Talavera, un train est arrêté par les eaux entre Illan et Mont Aragón. La compagnie des chemins de fer Madrid-Saragosse-Alicante ne délivre plus que des billets limités jusqu'à Santa-Cruz de Vitudela, et n'admet aucune marchandise sur la ligne de Cordoue.

D'après une dépêche de Cardenas, la pluie ne cesse de tomber dans la région du Sud-Ouest et empêche tous travaux utiles de réparations. Les ingénieurs et leurs nombreux ouvriers ne peuvent parvenir à rétablir les voies ferrées.

Les dégâts sont considérables.

Le commandant de la garde civile à Puertollana a adressé au gouverneur de Ciudad-Réal la dépêche ci-après, qui donne une idée de l'étendue des désastres occasionnés par les débordements du Guadiana :

« L'inspecteur des mines de Horcajo me fait savoir que 2,000 ouvriers et leurs familles se meurent de faim et demandent notre aide. Envoyez de suite 4,000 pains, de la farine, du riz, du bétail et du vin. 70 maisons de Horcajo se sont effondrées et toute la ville menace d'en faire autant. »

Des secours ont été envoyés, mais l'on craint qu'ils n'aient pu arriver à destination sans de graves difficultés.

Le Tage a débordé à Aranjuez et à Tolede, détruisant toutes les cultures. Dans la province de Cuenca, le Jarama a dépassé les plus hautes digues, entraînant plus de 40,000 pièces de bois de construction qui

dont la responsabilité pèse aussi sur moi, puisque c'est de chez moi que cette fâcheuse alarme est partie.

Une fois saisi de cette bonne pensée, Émile avait de la peine à s'endormir :

— Il est donc bien vrai, se disait-il avec amertume, que non-seulement nos affaires passeront toujours les premières, mais que, le plus souvent, elles nous feront même oublier entièrement celles d'autrui !

Il ne connaissait plus dans la petite ville qu'une seule famille, encore l'avait-il beaucoup négligée.

Il résolut d'aller voir M. et M^{me} Parisel et de réparer cette faute. Par eux il apprendrait ce qu'il lui tardait maintenant si fort de connaître.

Il mit son projet à exécution dès le lendemain. Le voyage n'était pas long.

En approchant de la ville, il eut d'abord le plaisir de voir la maison toujours debout sur la colline.

Son apparition soudaine chez ses amis interrompit une leçon de musique, donnée par une jeune personne à deux enfants, qui étaient les filles de M^{me} Parisel.

Émile fit des excuses, et demanda que la leçon fût continuée : mais elle tira à sa fin ; d'ailleurs la joie des parents et la surprise de toute la famille auraient rendu impossible la reprise du travail.

La jeune personne fit un salut modeste et se re-

tira.

— Vous ne l'avez pas reconnue ? dit M^{me} Parisel à son hôte.

— Est-ce que je la connaissais ? répondit-il.

— C'est M^{me} Larcy.

— M^{me} Larcy !... Elle est donc sans fortune ?...

— Je vous ferai son histoire à loisir, mais soyons d'abord à la joie de vous revoir, puis vous nous conterez vous-même vos aventures.

Émile aurait bien voulu être éclairé sur-le-champ ; cependant il n'osa pas insister, et ce fut le lendemain seulement qu'il apprit ce qu'il désirait savoir.

La maison, visitée, aussitôt après l'événement, par des experts prévenus ou de mauvaise foi, avait été déclarée inhabitable. Elle était restée déserte.

M. Larcy, homme consciencieux mais timide, convaincu plus que personne du défaut de solidité, n'aurait pas voulu se charger d'une responsabilité fâcheuse, et recevoir des locataires dans une maison que lui-même ne voulait plus habiter.

Il la vendit à vil prix à un entrepreneur qui ne parlait que de la démolir... A peine oserait-il y mettre les ouvriers...

Cependant, lorsqu'il tint sa proie, il changea bientôt de langage ; il fit quelques réparations, dont il exagéra l'importance et la nécessité ; après quoi il s'installa lui-même dans la maison et ne

tarda pas à trouver des locataires.

On ne parla plus de la panique nocturne que comme d'une scène ridicule ; M. Larcy était ruiné et de plus bafoué.

Avec les débris de sa fortune, il essaya quelques spéculations qui furent malheureuses ; enfin il ne lui resta plus de ressources que le dévouement et les talents de sa fille. Encore serait-il bientôt séparé d'elle, parce qu'on la demandait aux États-Unis, où elle devait remplir une place d'institutrice.

Émile Varel apprit tous ces détails avec une vive douleur, non sans maudire en lui-même le poltronnerie de ce misérable Luret.

Il souffrait tellement d'avoir été la cause fortuite de si grands malheurs, qu'il ne put prendre sur lui de revenir sur ces détails avec M. et M^{me} Parisel.

Aussi bien, la chose n'était point nécessaire pour le dessin qu'il ne tarda pas à former, qui était d'offrir à la vertueuse enfant son cœur et sa main.

Il put la rencontrer quelquefois chez M^{me} Parisel, et la trouva si cultivée, si simple, si charmante et si bonne, qu'il ne souhaita plus que de lui plaire.

Avec une belle fortune, il avait tous les dons, plus précieux, qui devaient rendre sa recherche agréable au père et à la fille ; ce mariage qui, du côté d'Émile, avait été d'abord une inspiration de l'honneur et de la délicatesse, fut bientôt de part et d'autre l'œuvre du plus tendre amour.

Une circonstance inattendue, un sinistre, mais

qui n'eut rien de fâcheux pour l'habile propriétaire, car il n'avait pas négligé de faire assurer son immeuble, amena la conclusion de cette histoire.

La grosse maison à trois étages, qui n'avait pas voulu s'écrouler, fut entièrement consumée par le feu, quelques mois après le mariage d'Émile et d'Anna.

L'entrepreneur toucha le prix de l'assurance ; mais il avait soixante-quinze ans, il était infirme et goutteux : au lieu de bâtir une nouvelle maison, il jugea plus avantageux de vendre chèrement son terrain à M. Varel qui fit construire, sur la place autrefois choisie par M. et M^{me} Larcy, le pavillon dont ils avaient tracé le plan.

Les jeunes époux y recueillirent leur père, qui voyait enfin, mais trop tard, son rêve accompli.

Deux tombes, qu'il visitait chaque jour, lui disaient, dans leur muet langage, qu'il n'est rien ici-bas de fidèle ; rien qui vienne en son temps, pour donner une jouissance complète et sans mélange.

Si notre vœu s'accomplit, c'est d'ordinaire quand nous ne pouvons plus en jouir. Et comment trouver un établissement durable dans un monde qui passe ?

(Magasin pittoresque, tome xxx.)

ont démolé le pont de Saint-Anton, unique entrée de la ville Cuença par la route de Tarangon.

Les autorités ont pris les précautions nécessaires pour amoindrir le désastre, mais certaines contrées peuvent être considérées comme totalement ruinées.

D'après les dernières nouvelles, le Duero a inondé presque toute la province de Zamora, en rompant les digues de Gallegos del Rio. On parle de la disparition de diverses personnes surprises par les eaux durant la nuit.

LA CATASTROPHE DE BROOKLYN.

Voici de nouveaux détails sur la catastrophe du théâtre de Brooklyn (Etats-Unis), dont nous avons déjà parlé.

Quand le feu s'est déclaré vers onze heures, en commençant par un des rideaux, les spectateurs du parterre et des stalles, qui étaient près des portes, ont pu facilement s'échapper, mais il n'en a pas été de même pour ceux qui étaient placés dans les galeries supérieures.

On ne pouvait communiquer avec ces galeries qu'au moyen d'un petit escalier étroit protégé par une balustrade en fer.

Aux cris : « Au feu ! » la foule affolée s'est engouffrée dans ce boyau d'un mètre environ, et comme les galeries contenaient près de 500 spectateurs, la balustrade n'a pas tardé à céder.

Ce moment a été affreux, un grand nombre de personnes ont été précipitées dans la partie basse du bâtiment, et, en quelques minutes, un amas de corps s'est amoncelé sur le parquet.

Beaucoup de ces malheureux furent tués sur le coup ; mais beaucoup d'autres aussi furent étouffés, écrasés, broyés par le poids des corps qui ne cessaient de se détacher de la mêlée d'en haut.

Le feu, envahissant tout le théâtre, ne tarda pas à atteindre ceux des spectateurs qui étaient parvenus à s'accrocher à ce qui restait de l'escalier, et bientôt les flammes les enveloppant, ils se sentirent précipités sur le monceau de cadavres du bas qui commençait à crépiter.

En quelques instants tout était réduit en cendres.

L'enquête du coroper a commencé et doit durer plusieurs jours. On tient beaucoup à savoir qui est coupable et si toutes les précautions ont été prises. D'après certains témoins, il n'y avait au théâtre ni eau, ni outils pour combattre le fléau.

Les scènes qui se sont passées aux deux Morgues de la ville ont été toutes très-cruelles.

La moitié des cadavres sont tellement carbonisés, qu'il est impossible de les reconnaître.

D'après l'enquête, sur les huit cents spectateurs entrés, il y a aujourd'hui 370 manquants et seulement 178 corps reconnus sur 320 retirés des décombres ; les travaux continuent.

La ville tout entière est consternée, le deuil est général.

On écrit de Philadelphie, 40 décembre, au sujet de ce désastre :

« Les corps non reconnus des victimes de l'incendie du théâtre ont obtenu des funérailles publiques, samedi.

» Cent trois cadavres ont été enterrés dans un grand tombeau au Battle Hill, dans le cimetière de Greenwood. Mille hommes de troupes et une immense procession civique escortaient les chars funèbres emportant les cercueils.

» Les maisons étaient en général tendues de noir et revêtues d'emblèmes de deuil, et les affaires ont été entièrement suspendues. Le temps était excessivement froid.

» Un comité de secours s'est réuni hier soir et a signalé l'existence de 177 cas de misère parmi les parents des victimes. De fortes sommes d'argent ont été souscrites au profit de ces malheureux.

» Un monument sera érigé dans le cimetière de Greenwood.

» Les cadavres des acteurs Murdoll et Barrow, qui ont été brûlés dans le théâtre, ont été enterrés aujourd'hui à New-York.

» Tous les artistes des différents théâtres de la ville assistaient aux funérailles. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

THEATRE DE SAUMUR.

Bonne nouvelle pour les amateurs de spectacle.

Dimanche prochain, M^{me} FAVART, sociétaire de la Comédie-Française, donnera une représentation sur notre scène. L'éminente actrice sera accompagnée de MM. Montlouis, Degard, Richez, Bourgeois, M^{me} Conti et Sisos, artistes des théâtres de l'Odéon et du Vaudeville.

Le spectacle sera composé de : *JULIE*, drame en trois actes, d'Octave Feuillet, avec M^{me} Favart dans le rôle qu'elle a créé au Théâtre-Français ; *le Sous-Préfet aux champs*, ballade ; *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, comédie. M^{me} Favart jouera encore *la Nuit de Mai*, d'Alfred de Musset.

C'est à M. Chavannes, l'excellent directeur des théâtres d'Angers et de Saumur, que nous devons cette bonne fortune.

Demain, nous publierons le programme complet de la représentation du 17 décembre.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

La musique municipale donnera une soirée musicale dimanche prochain, 17 décembre, dans les salons de la Mairie.

Programme de la soirée.

1. Ouverture de la *Caravane*, par la musique municipale.
2. *Le Credo des quatre saisons* (chant), par M. B...
3. *L'Exilé*, solo de violon, par M. A. Berge.
4. *Les Rameaux*, de Faure (chant), par M. C...
5. Le sextuor de *Lucie*, par la musique municipale.
6. *L'Employé de la petite vitesse* (chant), par M. B...
7. Fantaisie de Bellini, pour violon, par M. A. Berge.
8. Chansonnette, par M. M...
9. *L'Etoile d'Angleterre*, polka pour piston, par la musique municipale.

Lion-d'Angers. — Mercredi dernier, le chauffeur d'un des bateaux à vapeur faisant le service entre Angers et Châteaugontier, a mis fin à ses jours en se jetant du bateau dans l'Oudon, en face le château de l'Île-Briant, appartenant à M. de Trédern.

Un ouvrier de MM. Maucherou et Ruais, menuisiers à Angers, qui se trouvait sur ce bateau, s'est empressé de se jeter à l'eau pour l'empêcher de mettre à exécution son funeste dessein ; il a pu le saisir et le maintenir même quelques instants à la surface, mais ses forces l'abandonnant et privé de secours, il a été obligé de lâcher celui qu'il voulait sauver.

Son cadavre n'a pu encore être retrouvé. C'est un nommé Chauviray, marié et père de trois enfants, habitant Nantes.

On dit qu'il a été porté au suicide par une perte au jeu de tous ses appointements du mois dernier, ce qui mettait sa famille dans un état voisin de la misère.

M. Duliège, marchand de vins à Laval, s'est mis complaisamment à la disposition du capitaine pour faire fonctionner la machine du bateau jusqu'à l'arrivée d'un autre chauffeur.

Nous ne pouvons que l'en féliciter, ainsi que l'ouvrier de MM. Maucherou (dont nous regrettons ne pas savoir le nom) pour son acte de dévouement. (Patriote.)

TRIBUNAUX SECRETS DES COMPAGNONS CHARPENTRIERS.

Tours. — On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Nous avons reçu ce matin la visite de l'ouvrier charpentier qui a été la victime de cette séquestration dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier. Il nous a demandé d'apporter à notre récit les rectifications suivantes :

» Il avait quitté le compagnonnage depuis trois ans, et ce n'est que sur une convocation qu'il s'est rendu chez la Mère ; il a été attiré dans un véritable piège, sous le prétexte d'entente à établir avec d'autres ouvriers pour un marchandage de travaux aux casernes. Il ne soupçonnait pas un danger,

il n'avait pas en conséquence prévenu ses amis. Ce sont ceux-ci qui, ne le voyant pas le lendemain, se sont doutés de quelque chose et sont allés prévenir la police. C'est donc grâce à eux et à leur courageuse initiative qu'il a dû de recouvrer la liberté. »

Le commissaire général de la future Exposition universelle de Paris, M. Krantz, prépare en ce moment une importante circulaire aux commissaires départementaux. Cette circulaire, qui doit être prochainement adressée, insistera principalement sur la nécessité pour les comités de se mettre en rapport avec les autorités locales, maires, conseils municipaux, chambres consultatives d'agriculture, etc., afin de recueillir et même au besoin de provoquer les demandes d'admission.

Des instructions ministérielles viennent de recommander aux préfets de se tenir très-exactement au courant des vacances qui se produisent par voie de démission ou autrement dans les conseils municipaux.

La proposition de loi suivante offre un vif intérêt pour le commerce. M. Houyvet demande l'abrogation des articles 67, 68 et 69 du Code de commerce qui exigent que tout contrat de mariage entre époux dont l'un est commerçant soit transmis par extrait dans le mois de sa date : 1° au greffe du tribunal civil ; 2° au greffe du tribunal de commerce ou à la mairie ; 3° à la chambre des notaires ; 4° à la chambre des avoués par être exposé pendant un an dans un tableau à ce destiné.

Ces extraits énoncent si les époux sont mariés sous le régime de la séparation de biens ou sous le régime dotal.

M^{re} de Las Cases, ancien évêque de Constantine et d'Hippone, a écrit à M^{re} Freppel une lettre dans laquelle il déclare mettre à la disposition de l'évêque d'Angers une rente annuelle de deux cents francs pour l'Université catholique. Il servira cette rente sa vie durant.

AVIS.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur a l'honneur de faire connaître au public que ses bureaux sont ouverts, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à onze heures, et de 1 heure à 4 heures du soir.

Faits divers.

Cinq jeunes détenus de la colonie de Meissel, près Pontoise, se sont évadés après avoir forcé la caisse du directeur et enlevé une somme assez importante qui y était enfermée. On croit qu'ils se sont dirigés vers le Nord pour gagner la Belgique.

Nous trouvons dans le *Courrier du Pas-de-Calais* un bel exemple de famille patriarcale :

Il vient de mourir à Lens, à l'âge de 92 ans, la dame Catherine Hermant, veuve de Toussaint Dessaut, qui laisse une famille composée de 98 enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants, tous vivants et demeurant tous à Lens.

L'Indépendant, de Douai, raconte cette singulière histoire :

« La semaine dernière, un aveugle mendiait sur la route nationale, près de Somain, conduit par le chien traditionnel, un caniche de la plus belle espèce.

» Un voleur passe, coupe la corde et emmène le chien.

» Mais l'aveugle, se frottant les yeux, court après le voleur, l'attaque et lui administre une volée innombrable de coups de bâton, puis ressaisit son caniche, l'attache de nouveau au bout de la corde et continue tranquillement son rôle d'aveugle jusqu'au chemin de fer ! »

Dans les couloirs de la Chambre, MM. Gambetta et Victor Lefranc discutent avec animation la question des desservants.

— C'est égal, mon cher collègue, je ne vois pas la question du même œil que vous, dit M. Victor Lefranc.

— Du même œil que moi, répond vivement Gambetta, mais vous ne la verrez jamais !

Tous deux sont borgnes, chacun d'un œil différent.

Dernières Nouvelles.

On dément officiellement que la crise ministérielle ait été l'objet d'observations ou de communications diplomatiques. Les ambassadeurs qui se sont rendus cette semaine à l'Élysée n'ont entretenu le Maréchal-Président que d'affaires absolument étrangères à la crise ministérielle.

Constantinople, 13 décembre.

Les membres de la conférence ont paru d'accord dans leur réunion préliminaire pour admettre que la Bulgarie sera, dans l'avenir, administrée par un gouverneur chrétien.

Comme il a été dit, la conférence, dans cette première réunion, a commencé à s'occuper du sort de la Bosnie.

Mais les plénipotentiaires autrichiens n'ayant accepté que sous la réserve d'en référer à leur gouvernement les projets discutés, et le plénipotentiaire allemand s'étant, de son côté, réservé d'en référer, puisque ces projets ne rencontraient pas une adhésion immédiate de tous les représentants des puissances, la conférence n'a pu prendre de décision.

On ne sait pas encore quel accueil le gouvernement belge et le gouvernement suisse doivent faire au projet transactionnel proposé par M. le marquis de Salisbury et accepté par le général Ignatieff, tendant à l'occupation de la Bulgarie par les troupes de ces pays.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 13 décembre 1876.

La bourse a accueilli par une hausse de 0.10 sur le 5/0 la modification ministérielle insérée ce matin au *Journal officiel*. Il ne circulait aucune nouvelle politique présentant quelque intérêt. Les Consolidés anglais sont arrivés à 94, comme hier et avant-hier, aussi les transactions sont-elles devenues fort rares, une fois que les réalisations des achats, opérés en vue du dénouement de la crise ministérielle, ont été terminées. Le 5/0 italien, lui-même avait un marché fort calme. L'événement de la bourse est la rechute subie par les actions du Crédit foncier de France, les titres arrivent en grand nombre sur le marché, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. La garantie offerte par la signature du gouvernement égyptien est loin d'être équivalente à celle résultant d'une première hypothèque sur un immeuble situé en France et estimé à la moitié de sa valeur seulement. Les obligations égyptiennes 1875 ont encore reculé de quelques francs. Les autres valeurs ne donnaient lieu qu'à très-peu d'affaires. Les titres de Suez, soutenus par la brillante recette de la première décade du mois, étaient très-fermes. Pas de tendance à la reprise sur les chemins autrichiens.

Étrennes. Les personnes désireuses d'avoir, à bas prix, de bons **mouchoirs** de batiste ou de toile fine pur fil, largeur 0^m54, à 6 fr. 75, 7 fr. 90, 9 fr., 10 fr. la douzaine, et extra-fins à 12 fr. la douzaine, doivent s'adresser à MM. Corbu et C^{ie}, fabricants de mouchoirs à Cambrai (Nord), qui envoient franco, **même pour une douzaine**, contre mandat de poste ou timbres-poste. Envoi de types franco sur demande.

DENTITION DES ENFANTS. Par le SIROP DELABARRE
Dentifrice hygiénique de l'Enfance
ÉVITE LES CRISES, DOULEURS, CONVULSIONS.
Trente années d'un Succès constant.
PARIS DÉPÔT CENTRAL 4 R. MONTMARTRE
Saumur, pharmacie PERDRIAU.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépt. à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Fumouze-Albespeyres : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.

P. GODET, propriétaire-gérant.

LIBRAIRIE JAVAUD

Ouverture des Magasins d'Étrennes

GRAND CHOIX D'OBJETS D'ART
et de Haute Fantaisie

GALERIE DE MAGNIFIQUES TABLEAUX

Reproduction des œuvres de nos grands peintres.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

Séparation de corps et de biens.

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le trente novembre mil huit cent soixante-seize, enregistré;

Au profit de M. André Mesple, major à l'École de cavalerie, demeurant à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12; Contre M^{me} Marie-Catherine Ghisolfi, son épouse, résidant actuellement à Lyon;

Ayant pour avoué constitué M^e Calhier, avoué près le tribunal civil de Saumur;

Il résulte que M. Mesple a obtenu contre cette dame sa séparation de corps et de biens.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le quatorze décembre mil huit cent soixante-seize.

(656) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e GORET, commissaire-priseur à La Flèche.

VENTE PUBLIQUE
D'UN

RICHE MOBILIER

A La Flèche, dans l'hôtel occupé par feu M. Perrinelle, ancien notaire,

Le dimanche 17 décembre 1876 et les jours suivants, à midi.

Il sera vendu :

Porcelaines, verrerie, batterie de cuisine; — meuble de salle à manger en chêne sculpté; — chambres à coucher en chêne sculpté et en acajou; — glaces, tableaux, pendules; — meubles de salon, Louis XV et Louis XVI; — literie en laine et en plume; — linges; — argenterie, bijoux, assiettes Chine; — tête-à-tête Sevres; — onyx; — coupes bronze doré; — ouvrages de droit et de littérature; — 2,500 bouteilles de vins fins et ordinaires; — armes en tous genres; — calèches; — harnais; — coffrefort; — arbustes.

ORDRE DE LA VENTE :

Vaisselle, verrerie, voitures, seront vendues le 17 décembre; meubles, linges, les 18, 19 et 21 décembre; argenterie, bijoux, objets d'art, bibliothèque, les 22 et 23 décembre; vins, le 24 décembre.

Au comptant et 10 0/0. (637)

A VENDRE

VINS DES CORDELIERS, à Champigny, dernières récoltes.

S'adresser à M^{me} BOUCHET, rue Beaurepaire, 41, ou à M^e LE BLAYE, notaire. (632)

ON DEMANDE UN MÉNAGE
cocher, valet de chambre et cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Rue Royale, n° 1,

GRANDE CAVE, GRAND MAGASIN ET REMISE

S'adresser à M. BARDIN-MORICET.

On demande un garçon d'office au Café de l'Union.

Quai de Limoges, 61, A SAUMUR.

CHALOPPIN

SERVICE DE TABLE

Dans les Repas de Familles, Noces, Bals, Soirées.

Mise de vins en bouteilles, cirage des appartements, et toutes fonctions de confiance. (651)

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUBE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.

Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de B^{is} Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codex; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.

Exiger sur chaque boîte la signature B^{is} Barral. Prix : 3 fr.

Cataplasmes Jouanique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir. Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas. Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUBE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Galerie de la Foire, quai de Limoges.

BEAU MAGASIN

D'ARTICLES TUNISIENS et ÉGYPTIENS

De provenance directe,

En Services de table, grand choix d'Eventails, Tapis de table brodés à la main, Bijouterie et Articles de fantaisie, etc.

S Rue DAUPHINE PARIS

BENZINE COLLAS

S Rue DAUPHINE PARIS

LE MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS

Pour le Nettoyage des Etoffes, des Rubans et des Gants de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations

EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE

C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs. (470)

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.

Paiement, dès aujourd'hui, des coupons échéant en janvier: Obligations Orléans, Ouest, Nord et Midi, sous escompte de 5 0/0 l'an, soit 30 c. par cent francs.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (503)

MÉDECINE

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes Pâtes purgatives et dépuratives de CAUVIN sont employées avec succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

- | | |
|--|---|
| <p>Acroté du sang.
Age critique, retour d'âge.
Aigreurs.
Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
Asthme.
Apoplexie, coup de sang.
Bile, maladies bilieuses.
Bourdonnements d'oreilles.
Bronchite, rhume, catarrhe.
Catarrhe pulmonaire, vésical.
Cauchemar.
Clous, furoncles.
Constipations, échauffement d'intestins.
Couches (suite de).
Convalescence difficile.
Crachement de sang.
Dartres, maladies de la peau.
Débilité, faiblesse générale.
Démangeaisons.
Digestions laborieuses.
Echauffement de la poitrine, des intestins.
Engorgements.
Engourdissements.
Epilepsie, haut mal, mal caduc.
Erysipèles (disposition aux).
Etouffements.
Faiblesse.
Fièvres intermittentes.
Flatusités, vents, gaz, coliques venteruses.
Flueurs blanches.
Foie (maladies chroniques du).
Gale (suite de la).
Gastralgie.
Glaire, affections glaireuses.
Glandes.</p> | <p>Goutte, rhumatisme goutteux.
Gravelle.
Hydropisies.
Hypocondrie, spleen, mélancolie.
Hystérie, vapeurs.
Indigestions (disposition aux).
Inflammation chronique des intestins, de la poitrine.
Insomnie, mauvais sommeil.
Jaunisse, ictère.
Lait répandu, maladies lactées.
Maux de tête, céphalalgie.
Migraine.
Névralgies.
Obstructions internes.
Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
Palpitations.
Paralysies.
Pituites.
Rachitisme, enfants noués.
Règles ou flux menstruel (retards, difficultés des).
Rhumatismes, douleurs, fraîcheurs.
Rhumes négligés.
Sciatique, goutte sciatique.
Scrofules, écrouelles, humeurs froides.
Sevrage.
Suppressions de cautères, vésicatoires, sétons.
Supuration d'oreille.
Tiraillements d'estomac, débâtements.
Ulcères, plaies suppurées.
Varices ulcérées.
Vers intestinaux.
Vertiges.
Vapeurs nerveuses.</p> |
|--|---|

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr.; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis. (433)

Saumur, imprimerie de P. GODET.